

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE GRIGNY
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **27 septembre 2024**

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
29	20	9	0

Date de convocation le **20 septembre 2024**

Président: M. Xavier **ODO**

Secrétaire de séance : Mme Victoria **MARI**

Présents :

M. Xavier **ODO**, Mme Isabelle **GAUTELIER**, Mme Najoua **AYACHE**, Mme Victoria **MARI**, M. Frédéric **SERRA**, Mme Irène **DARRE**, M. Christophe **CABROL**, Mme Marie-Claude **MASSON**, M. Djamal **MESAI-MOHAMMED**, Mme Nathalie **COURREGES**, M. Hervé **NOUZET**, M. Amar **MANSOURI**, M. Olivier **CAPELLA**, Mme Delphine **FAURAND**, M. Florian **CAMEL**, Mme Pia **BOIZET**, M. Jérôme **BUB**, M. Monji **OUERTANI**, M. Arnaud **DEROUBAIX**, Mme Marie-Line **JULLIEN**

Procuration :

M. Guillaume **MOULIN** donne pouvoir à Mme Isabelle GAUTELIER, M. Florian **RAPP** donne pouvoir à M. Christophe CABROL, Mme Maria **MARTINEZ** donne pouvoir à Mme Marie-Claude MASSON, M. Maxime **MONTET** donne pouvoir à M. Xavier ODO, Mme Aurélie **FRONTERA** donne pouvoir à Mme Najoua AYACHE, Mme Chloé **OLLAGNIER** donne pouvoir à Mme Victoria MARI, M. Théo **VIGNON** donne pouvoir à M. Olivier CAPELLA, M. Roland **DÉCOMBE** donne pouvoir à Mme Pia BOIZET, Mme Daniela **SEIGNEZ** donne pouvoir à M. Jérôme BUB

ACQUISITION DES PARCELLES AH 138 ET AH 139, SITUÉES 11-13 RUE DE PRESSENSÉ PAR L'EPORA POUR LE COMPTE DE LA VILLE

Considérant la Convention de Veille et de Stratégie Foncière entre la commune de Grigny, la Métropole de Lyon et l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône Alpes (EPORA) signée le 17 octobre 2023, notamment ses conditions de portage de foncier ;

Considérant que cette convention prévoit la création de 8 Périmètres d'Étude et de Veille Foncière (PEVR), dont le PEVR Pressensé, d'une surface de 4 200 m², qui porte sur les parcelles AH 136, AH 137, AH 138, AH 139, AH 140, AH 141, AH 142, AH 143, AH 144, AH 145, AH 308, AH 309, dont l'objectif est de maîtriser un projet global de requalification et revalorisation du secteur dans une optique d'optimisation foncière et de maintien des commerces présents ;

Considérant le tènement de l'indivision Juliat-Bouliou, cadastré AH 138 et AH 139, situé 11 et 13 rue Francis de Pressensé, d'une superficie de 1 061 m², qui comprend un commerce, une maison et un appartement, et qui est inclus dans le périmètre du PEVR ;

Considérant l'acquisition de ce bien par l'EPORA dans le cadre de ladite convention, pour le compte de la commune de Grigny ;

Considérant que cette acquisition est réalisée sans visite complète du bien qui n'a pas été possible ;

Après avoir entendu le Rapporteur et délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

DE MANDATER l'EPORA pour procéder à l'acquisition des parcelles AH 138 et AH 139 d'une superficie totale de 1 061 m², situées 11 et 13 rue de Pressensé, appartenant à l'indivision Juliat-Bouliou au prix de 500 000 € ;

DE POSITIONNER la Ville en organisme prioritaire de sortie d'opération;

D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer au nom et pour le compte de la Ville, l'acte authentique et tous documents afférents ;

DE DIRE que les frais de notaire seront pris en charge par la Ville ;

DE DIRE qu'une étude notariale sera chargée de l'établissement de l'acte.

Suffrages exprimés	28	
Vote(s) Pour	28	Mme Isabelle GAUTELIER , M. Guillaume MOULIN , Mme Najoua AYACHE , M. Florian RAPP , Mme Victoria MARI , M. Frédéric SERRA , Mme Irène DARRE , M. Christophe CABROL , Mme Marie-Claude MASSON , Mme Maria MARTINEZ , M. Djamal MESAI-MOHAMMED , Mme Nathalie COURREGES , M. Hervé NOUZET , M. Amar MANSOURI , M. Olivier CAPELLA , M. Maxime MONTET , Mme Delphine FAURAND , Mme Aurélie FRONTERA , Mme Chloé OLLAGNIER , M. Théo VIGNON , M. Florian CAMEL , M. Roland DÉCOMBE , Mme Pia BOIZET , M. Jérôme BUB , Mme Daniela SEIGNEZ , M. Monji OUERTANI , M. Arnaud DEROUBAIX , Mme Marie-Line JULLIEN
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	1	M. Xavier ODO

Ainsi fait et délibéré le vendredi 27 septembre 2024.

Le Maire,
Xavier ODO.

Le secrétaire de séance
Victoria MARI.

Légende

- Parcelle cadastrale
- Bâtiment
 - Bâtiment dur
 - Bâtiment léger
- Section
- Plans d'eau
- Axe de voie
- Nom voie à l'axe
- Numéro de voirie

